



**CHANCELLERIE D'ÉTAT**

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

## De la rivière à l'éprouvette

Le Département de la gestion du territoire communique :

— Suite aux teneurs en PCB (polychlorobiphényles) observées sur des poissons pêchés dans des cours d'eau fribourgeois et jurassiens, le canton de Neuchâtel a décidé de mener une première campagne d'analyses. Il s'agira, lundi 3 et jeudi 6 mars 2008, de prélever en plusieurs endroits de l'Areuse, du Seyon, du canal de la Thielle et du Doubs, trois à quatre truites qui seront envoyées dans un laboratoire bernois pour analyse.

Les secteurs de pêche de ces poissons ont été déterminés en fonction des connaissances acquises lors de l'élaboration du cadastre des sites pollués. En effet, si des PCB devaient être constatés, il est très probable que leur origine serait à rechercher dans d'anciennes décharges ou sites industriels pollués.

— Rappelons que les PCB sont totalement interdits en Suisse depuis 1986, mais que ce sont des composants très stables. Ils ont notamment été utilisés comme isolants dans des condensateurs et transformateurs électriques et comme additifs dans des vernis, des plastiques ou encore des joints d'étanchéité.

Les résultats de cette campagne sont attendus pour début avril.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Arthur Fiechter, inspecteur cantonal de la faune, tél. 032 889 67 70.**

**Jean-Michel Liechti, chef du Service de la protection de l'environnement, tél. 032 889 67 30.**

Neuchâtel, le 29 février 2008